

L'Association Française du Gaz (AFG) saisit l'opportunité du Plan Climat pour accélérer le déploiement de trois filières d'excellence

Paris, le 6 décembre 2017 - Le Plan Climat du Gouvernement, présenté le 6 juillet dernier par Nicolas Hulot, Ministre d'Etat et Ministre de la transition écologique et solidaire, représente une formidable opportunité pour l'industrie gazière de développer trois filières d'excellence : le biométhane, la mobilité terrestre et la mobilité maritime et fluviale au gaz naturel liquéfié (GNL).

Dans la perspective du prochain Sommet sur le climat prévu le 12 décembre, l'AFG et ses membres proposent des solutions industrielles concrètes qui répondent aux axes du Plan Climat et contribuent à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

- **Le biométhane** : l'industrie gazière s'engage à développer massivement le gaz renouvelable, à accompagner les projets et à soutenir la filière agricole ainsi que les agriculteurs. Elle appelle à faciliter l'accès au financement, simplifier le cadre administratif et améliorer l'acceptation des projets. Le développement en sera amplifié par une évaluation systématique des gisements de déchets méthanisables et l'intégration du volet « gaz renouvelable » dans les dispositifs d'investissement. Un objectif de 10% en 2030 est déjà inscrit dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et la filière gazière travaille à la construction d'un plan permettant d'atteindre 30% en 2030 ;
- **Le gaz et la mobilité terrestre** : l'industrie gazière participe à la diminution de la pollution de l'air par ses solutions de mobilité au gaz. Elle propose de garantir sur 5 ans l'écart fiscal entre le gaz et les carburants traditionnels, de permettre un suramortissement de 40% pour les poids lourds et de ne pas soumettre les gaz renouvelables à la fiscalité carbone ;
- **Le gaz et la mobilité maritime et fluviale** : l'industrie gazière s'engage à faire émerger une filière française permettant aux navires d'avoir comme carburant du gaz naturel liquéfié. Elle propose que le développement de cette filière soit soutenu en facilitant les investissements des parties prenantes.

Le développement de ces trois filières associé aux solutions d'efficacité énergétique permettra d'atteindre une réduction des émissions de carbone de 40% en 2030.

Patrick Corbin, Président de l'Association Française du Gaz, déclare : « *Nous considérons le Plan Climat comme une opportunité unique pour développer ces trois filières d'excellence : le gaz naturel véhicule, le gaz naturel liquéfié pour le transport maritime et fluvial et la production de biométhane. Celles-ci s'inscrivent dans une trajectoire de forte réduction des émissions de carbone en combinant économie d'énergie et production de gaz renouvelable. Elles permettent également de créer de la valeur pour nos industries et des emplois dans nos territoires contribuant ainsi à la dynamique de l'économie française* ».

A propos de l'AFG : L'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle compte 7 membres titulaires (ENGIE, TOTAL, EDF, CFBP, GRDF, GRTgaz, TIGF), 33 membres associés et près de 1000 membres sociétaires. Elle représente l'ensemble des métiers de la chaîne gazière. Pour plus d'informations : <http://www.afgaz.fr/>

Contacts Presse

FTI Consulting
Mathilde Branlard
T +33 (0) 1 47 03 68 60 | M +33 (0) 6 11 47 43 08
mathilde.branlard@fticonsulting.com

AFG
Julien Miro
T +33 (0) 1 80 21 07 68 | M +33 (0) 6 70 22 22 32
julien.miro@afgaz.fr